

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 5 Décembre 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 22 – **REPRESENTES** : 6

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à M. PONTAC Serge*), Mmes COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. RICARD Jean-François*) et M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. CODET Stéphane et COLIN Arnaud

<b>OBJET :</b>	<i>Désignation des délégués titulaires et du délégué suppléant au collège électoral d'Atlantic'eau « Région de Blain ».</i>
----------------	---

N° 2019 / 12 / 17

*Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2019, les statuts d'Atlantic'eau, et notamment les modalités de représentation de ses membres, ont été modifiés à compter du 31 décembre 2019.*

*La Commune est ainsi invitée à anticiper d'ores et déjà cette modification statutaire et à désigner ses nouveaux représentants au collège électoral « Région de Blain » en application de l'article 8.3.2 des statuts modifiés d'Atlantic'eau soit :*

- 2 délégués titulaires,*
- 1 délégué suppléant.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.2122-7.*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

**Le Conseil Municipal désigne :**

***Délégué titulaire : Jean-François RICARD.***

***Délégué titulaire : Philippe CAILLON.***

***Délégué suppléant : Jean-Luc POINTEAU.***

*Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.*

**Vote : Unanimité**

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 16 Décembre 2019,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20191212-CM-2019-12-17-  
DE  
Date de télétransmission : 16/12/2019  
Date de réception préfecture : 16/12/2019

